

## Synthèse de la réunion de la Commission Environnement du 7 novembre 2018 à Surgères

### Présents :

Membres de la commission : BALLANGER Danielle, BAS Sylvain, BERNARD Micheline, BODIN Michel, CHARPENTIER Marc, DESCAMPS Anne-Sophie, DUBOIS Francis, GABET Raymond, JOLLY Danièle, THORON Bernard, PHILIPPOT Cécile

Parmi les invités en charge des espaces publics dans les communes : BABAUD Robert (Landrais), DENECHAUD Olivier (Ardillières), LAMOUREUX Yves (Bouhet)

**Excusés :** CARCAULT Colette, GIRARD François, GORIOUX Jean, JOURDAIN Jean-Michel

La Commission a ouvert cette réunion aux personnes en charge de l'entretien des espaces publics des communes pour discuter ensemble du passage au « 0 phyto ».

### Ordre du jour :

- 1) Retour sur la matinée « 0 phyto » du 10 octobre 2018 à Ballon  
*Les élus en charge des espaces publics communaux sont les bienvenus.*
- 2) Plan Climat Air Énergies Territorial : diagnostic « qualité de l'air » d'ATMO
- 3) Point sur la GEMAPI
- 4) Point sur l'inventaire des zones humides
- 5) Questions diverses

Ordre du jour	Informations et discussions
<b>1) Retour sur la matinée « 0 phyto »</b>	<p>Pour mémoire, la commission réunie le 26/04/2018 avait fait les propositions suivantes au vu des résultats de l'enquête auprès des communes :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Organiser un échange entre les communes pour démultiplier les acquis en bonnes comme en mauvaises expériences ;</li><li>2. Tester chacune des choses différentes (produits/matériels/pratiques...) et en faire retour aux autres. Il faudrait se répartir les essais.</li><li>3. Se constituer une base de données commune des entreprises qui vendent des semis efficaces, du matériel adéquat...</li><li>4. Organiser une visite de commune pour échanger sur les pratiques.</li></ol> <p>La matinée de formation et d'échanges du 10/10/18 avait pour objectif d'engager le travail sur tous ces points. Elle a été organisée en partenariat avec le programme Re-Sources de protection des captages d'eau de La Rochelle, dont le « 0 pesticide » est une des actions à promouvoir. Ce programme pourra continuer à nous accompagner, et même peut-être financer certaines interventions extérieures.</p> <p>Grand merci aux élus et agents de la commune de Ballon pour leur accueil et leur participation très active !</p>



Le programme de la matinée du 10/10/18 était le suivant :

Heure	Contenu	Qui
9h00	Accueil	Élu de Ballon
9h15	Introduction Programme Re-Sources	Mme Bernard, VP à l'Environnement et Cécile Philippot, resp. Environnement Sandie Gatineau, Animatrice Re-Sources
9h30	Contexte réglementaire	Franck Ouvrard, FREDON
10h	Sensibilisation du grand public pour réussir la transition et l'appropriation	M. Deroir élu à Périgny et Jean-François Le Maire du service technique de Périgny
10h30	Constitution d'un groupe d'échange d'expériences, de bonnes pratiques, voire de matériel entre les communes	Cécile Philippot Franck Ouvrard, FREDON
10h50	Retour d'expérience de Ballon	Anthony Patard, technicien de Ballon
11h15	Visite de terrain à Ballon	Anthony Patard
12h	Clôture - Pot de l'amitié	



**42 personnes ont assisté à cette matinée** (hors organisateurs et intervenants), **venant de 17 communes d'Aunis Sud et de Thairé.**

Il semble qu'à l'issue de la matinée, la plupart des participants soient partis contents, si l'on en juge par l'outil d'évaluation ci-contre.

**Retour de la commission sur cette matinée :** matinée très intéressante

Points forts : présentations et échanges sur du concret, élus et techniciens ensemble. Formule à garder.

Points faibles :

- Le témoignage de Périgny, intéressant en soi, est celui d'une commune beaucoup plus importante que la plupart des nôtres, ce qui rend son expérience plus difficile à reporter ici.
- Certaines des communes n'ont pas su motiver leur technicien à venir

Pistes de progrès :

- Trouver un témoignage de commune plus semblable aux nôtres la prochaine fois
- Toujours envoyer invitations et CR en mairie en plus des membres de la commission, en signalant qu'il faut transmettre aux techniciens
- Mettre à part (mail spécifique) les infos pour les agents

**Suites à donner :**

- Envoi des documents à toutes les communes et du questionnaire de satisfaction aux communes participantes
- Constitution des ateliers proposés par la FREDON (si financement via programme Re-Sources possible : c'est à l'étude) pour des réunions au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 de préférence :
  - Atelier « Biodiversité, entretien »
  - Atelier « Communication »
- Organisation d'une « matinée » par an, et pas toujours à la même période de l'année (soit automne, soit printemps). La prochaine aurait lieu à l'automne 2019 pour permettre un retour en plénière sur les ateliers du printemps.

**Avancées des communes :**

- 2 communes ont fait des essais avec la fétuque d'Echo Vert. Il faudra voir ce que ça donne dans le temps.
- Aigrefeuille va présenter en conseil son plan de gestion différenciée élaboré avec la FREDON. Ensuite, il fera l'objet d'un travail avec la commission environnement communale et les services techniques.
- Le Thou sollicite de Ballon le prêt du désherbeur thermique pour essai. M. Thoron OK, prêt à organiser.

**Retour sur les infos communiquées en commission :** Les infos sur les formations techniques (CNFPT ou autres) données dans le CR de la réunion du 26/04/19 ont-elles servi ? Des agents ont-ils suivi des formations ?

Les membres de la commission n'ont pas de retour sur ces sujets.

2) PCAET –  
résultats  
du  
diagnostic  
« qualité  
de l'air »  
d'Atmo

[Élus, l'essentiel à savoir sur le PCAET.](#)

**Pour mémoire, ce que dit la Loi :** « Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-**air**-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018. [...] »

**Avancée du travail : réalisation du dernier diagnostic :**

En 2017, nous avons réalisé nos diagnostics « énergies et gaz à effet de serre » et « vulnérabilité de territoire au changement climatique ».

Il nous manquait encore le diagnostic « qualité de l'air ». Il a été confié cette année à Atmo Nouvelle Aquitaine, nouvel observatoire régional de l'air ([www.atmo-nouvelleaquitaine.org](http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org)). Atmo NA est une association loi 1901 issue de la fusion des 3 associations de surveillance de la qualité de l'air d'Aquitaine (AIRAQ), Limousin (Limair) et Poitou-Charentes (Atmo Poitou-Charentes).

Atmo Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur l'expertise de 38 salariés spécialistes de la pollution de l'air, un vaste dispositif de surveillance fixe et mobile de près de 60 stations approuvées et contrôlées métrologiquement, et des outils informatiques de pointe tels que la prévision ou encore la modélisation haute résolution.

**Le diagnostic « [qualité de l'air](#) » :**

Atmo nous a fait retour d'une première version du diagnostic fin août, qui a été complété et corrigé suite à lecture de Cécile. Nous avons reçu début octobre la version 2, présentée aujourd'hui. C'est un document de 40 pages, très technique (+ ses annexes).

**Attention :** il n'est pas basé sur des mesures effectuées sur Aunis Sud ! En effet, Atmo ne dispose pas de stations sur tous les territoires. Elle extrapole à partir de données des stations proches, ainsi qu'en appliquant des données nationales corrigées en fonction des caractéristiques du territoire (rural, agricole, peu industrialisé, habitat individuel...).

Après quelques éléments de définition et un focus général sur la pollution de l'air (de fond ou par pic) et ses effets sur la santé, **le document présente les émissions de polluants du territoire par secteurs d'activités** (transport, agriculture, résidentiel/tertiaire, industrie/énergies/déchets) **et par types de polluants** (oxydes d'azote, particules fines, composés organiques volatils non méthaniques, dioxyde de soufre, ammoniac). Cela permet d'identifier sur quels secteurs il nous faudra faire porter les efforts.

Le document s'achève sur une synthèse assortie d'indications sur les secteurs sur lesquels travailler et les actions prioritaires :

**SYNTHESE**

La communauté de communes Aunis Sud représente 5 % de la population de la Charente-Maritime et 1 % de celle de la Nouvelle-Aquitaine. Les émissions d'ammoniac de la communauté de communes représentant plus de 10 % des émissions départementales, ont un impact non négligeable sur la qualité de l'air de la Charente-Maritime. Les secteurs pour lesquels les émissions par habitant sont plus élevées que celles du département ou de la région, ont également un impact non négligeable sur la qualité de l'air du territoire. Les activités responsables de ces fortes émissions unitaires sont identifiées en gras.

Le territoire Aunis Sud représente ainsi :

→ 11 % des émissions départementales d'**ammoniac** (NH<sub>3</sub>)

- ✧ Principal secteur émetteur : agricole
- ✧ Actions prioritaires à mettre en place sur : **terres arables, élevage (bovins, porcins, volailles)**
- ➔ 6 % des émissions départementales de **particules** en suspension (PM10) d'une part et des émissions de particules fines (PM2,5) d'autre part
  - ✧ Principaux secteurs émetteurs : agricole, résidentiel, industriel et transport routier
  - ✧ Actions prioritaires à mettre en place sur : **chauffage au bois, terres arables, véhicules diesel**
- ➔ 5 % des émissions départementales de **COVNM**
  - ✧ Principaux secteurs émetteurs : résidentiel, industriel et agricole
  - ✧ Actions prioritaires à mettre en place sur : **chauffage au bois, solvants, peintures, produits chimiques**
- ➔ 5 % des émissions départementales de **dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)**
  - ✧ Principaux secteurs émetteurs : résidentiel/tertiaire et agricole
  - ✧ Actions prioritaires à mettre en place sur : **consommation de produits pétroliers** (fioul domestique en particulier), **chauffage au bois**
- ➔ 4 % des émissions départementales d'**oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)**
  - ✧ Principaux secteurs émetteurs : transport routier et agricole
  - ✧ Actions prioritaires à mettre en place sur : **engins agricoles, véhicules diesel.**

Nous disposons maintenant de l'essentiel des données de bases pour entamer la construction du PCAET. Les diagnostics seront envoyés à tous via We Transfer (Attention, à télécharger dans les 8 jours de la réception du lien).

La consultation pour trouver un bureau d'études pour nous accompagner n'est pas encore lancé. Cécile a du mal à trouver du temps pour finir le cahier des charges de la consultation. Ça ira mieux lorsque le plus gros de l'inventaire des zones humides, très chronophage, sera achevé (fin 2018-début 2019).

**NOUVELLE PISTE DE TRAVAIL : LE SCENARIO « AFTERRS 2050 »** (<https://afterres2050.solagro.org/a-propos/le-projet-afterres-2050/> )

Afterres2050 est le fruit de plusieurs années de travaux commencés en 2011 par Solagro, entreprise associative. Solagro est née en 1981 à Toulouse de la volonté d'agriculteurs, de chercheurs et de professionnels de favoriser l'émergence et le développement, dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture et de la forêt, de pratiques et de procédés participant à une gestion économe, solidaire et de long terme des ressources naturelles.

Afterres2050, à l'image du scénario NégaWatt dont il partage la philosophie et les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre – pose en préalable la révision de l'ensemble de nos besoins – alimentaires, énergétiques, d'espace, ... – afin de les mettre en adéquation avec les potentialités de nos écosystèmes. Il s'agit de raisonner à la fois sur l'offre et la demande. Afterres2050 fait également confiance dans notre capacité à adopter des comportements plus sobres, plus soutenables, notamment en matière alimentaire.

Le cœur d'Afterres2050 est MoSUT, sa matrice de modélisation. MoSUT est une matrice de modélisation de l'utilisation des terres conçue par Solagro. MoSUT met en correspondance des tonnes de productions agricoles, des hectares de cultures, de forêts, des rendements, des m<sup>3</sup> d'eau, des tonnes d'engrais et de produits phytosanitaires... avec nos besoins – présents et futurs – en aliments, en matières premières. Ces données varient en fonction de facteurs externes comme le climat, les sols, la démographie, les surfaces disponibles. Les

	<p>trajectoires issues des modélisations varient en fonction des arbitrages, mais le scénario dit « Afterres2050 » est le scénario qui nous semble le plus équilibré, le plus réaliste, et le plus solidaire en matière d'exportation.</p> <p>MoSUT a été utilisé pour d'autres travaux, notamment par l'ADEME, pour définir les trajectoires 2030–2050 mises en débat pendant la préparation de la loi sur la transition énergétique.</p> <p>Avec Afterres2050, on part de l'assiette pour bâtir un projet de territoire qui répond aux exigences de la Loi de transition énergétique.</p> <p>Les programmes Re Sources des captages d'eau potable de La Rochelle, du Syndicat de la Courance et du Syndicat du Vivier (Deux-Sèvres), tous les 3 sites pilotes nationaux « Eau et Bio », nous proposent de travailler ensemble sur ce scénario avec Solagro. Le nous, ce pourrait être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les 4 ou 5 EPCI concernés par les périmètres des captages : la CAN, la CDA de La Rochelle, Aunis Sud, Aunis Atlantique, voire le Pays Mellois. Leurs compétences diverses (GEMAPI, PCAET, eau, assainissement...) en font des partenaires clé ;</li> <li>- Les syndicats d'eau potable</li> <li>- La chambre d'agriculture, les organisations agricoles...</li> </ul> <p>C'est une démarche participative : il faut un fort portage politique pour réunir tous les acteurs de nos territoires.</p> <p>Le travail avec Solagro, d'un coût de 30 000 €, serait financé par les 3 porteurs des captages pour un tiers chacun.</p> <p>Ce travail pourrait donner une impulsion bienvenue au PCAET, en le nourrissant et en le rendant plus abordable (vu qu'on démarre dans notre assiette...). Les deux démarches vont dans le même sens et se complètent.</p> <p><b>Avis de la commission :</b> OK, c'est une opportunité à ne pas rater.</p> <p>Pour conclure sur ce travail à venir pour limiter le changement climatique et s'y adapter, Micheline Bernard rapporte qu'au congrès de l'ADCF, elle a assisté au colloque sur l'environnement : il est maintenant établi que la température des océans a en moyenne augmenté d'un degré, et que bientôt ce sera 2. Il est plus que temps d'agir.</p>
<p><b>3) Point sur la GEMAPI</b></p>	<p>Projection <a href="#">2018-10-31 point d'étape GEMAPI.pptx</a></p> <p>Complément à la diapo sur le Syndicat du Curé : le remplaçant de Cédric BELLUC a été recruté. Il s'agit de Didier BERCHAIRE, actuellement technicien de rivière sur le syndicat voisin du bassin du Lay, et qui habite l'Aunis, dont il est originaire. Il débutera en janvier 2019.</p>
<p><b>4) Point sur l'inventaire des zones humides</b></p>	<p>On devrait finir juste à temps pour l'intégrer dans le PLUiH dont l'arrêt est prévu en janvier. Sur les 20 communes concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 communes ont validé l'inventaire en Conseil municipal après présentation des résultats par le bureau d'études. Une 8<sup>e</sup> a failli le faire, mais le conseil a dû être reporté</li> <li>- 9 communes ont tenu leur 3<sup>e</sup> groupe d'acteurs local et en sont à programmer le passage en Conseil en novembre ou décembre</li> <li>- 2 GAL 3 ont lieu demain 8 novembre</li> <li>- L'inventaire de terrain de ST-Pierre d'Amilly, interrompu pour cause de sécheresse en juillet, a pu être achevé la semaine dernière. Dès que DCI Environnement aura produit l'atlas provisoire, celui-ci sera mis à disposition de la population pour avis, avant GAL3 et Conseil (peut-être seulement en janvier)</li> </ul>

	<p>A part celui de St-Pierre d'A, il est impératif que les 12 conseils qui restent à tenir aient lieu avant fin 2018 pour tenir les délais du PLUiH.</p> <p>NB : les deux communes nouvelles ont eu des inventaires menés par communes déléguées, mais délibèreront pour l'ensemble de la commune nouvelle.</p> <p>Suite à ces approbations communales, les inventaires seront transmis aux 3 Commissions locales de l'eau (CLE) dont dépendent les communes : Sèvre Niortaise et Marais Poitevin pour vérification et approbation (ce qui prendra probablement toute l'année 2019), Charente et Boutonne pour prise en compte. Auparavant, le Forum des Marais Atlantique (FMA) aura vérifié le travail côté Charente et Boutonne.</p>
<p><b>5) Questions diverses</b></p>	<p><b>1- Dossier éolien :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Courriers aux « grands élus » en juillet pour leur communiquer la résolution. Ils ont transmis au Ministère.</li> <li>- Travail dans le cadre du PLUiH : lors du COPIL du 25/09/2018, présentation d'une carte superposant les zones d'implantation possible d'éoliennes (source : les promoteurs) à la trame verte et bleue et autres zonages environnementaux du PLUiH. Les deux se recoupent par endroit, ce qui peut donner des arguments aux communes concernées pour refuser ou limiter l'implantation à ces endroits-là. Chaque commune a eu ou aura sa carte et pour travailler ces zones.</li> <li>- Il existe la possibilité de faire appel au comité éthique de la FEE (= France Energie Éolienne, association regroupant la plupart des promoteurs éoliens) : la démarche proposée pour les communes rencontrant des problèmes est d'écrire un courrier adressé au Président de la FEE, sous la forme d'une saisine du comité d'éthique. Il est conseillé d'envoyer une copie de cette lettre à la société dont la saisine fait l'objet. Les pouvoirs de ce comité d'éthique demeurent limités, mais l'effet provoqué par l'envoi d'une saisine a déjà permis d'arrêter le développement d'un projet éolien allant à l'encontre de l'avis d'une commune dans un cas précédent. Cela peut se faire au niveau communal ou au niveau interco si tout le monde est d'accord.</li> <li>- Entrée dans le jeu du Département avec l'annonce de la création d'un observatoire de l'éolien. <a href="#">Article Sud-Ouest</a></li> <li>- Consultation en cours (enquête publique) concernant les projets de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ferme éolienne de Saint-Mard (Volkswind) – Avis à donner le 24/11/18 au plus tard</li> <li>- Parc éolien des Chênaies Hautes SARL sur Breuil La Réorte, Bernay St-Martin et Puyrolland – Avis avant le 29/12/18</li> </ul> </li> <li>- Dossier de parc à Genouillé déposé (WKN)</li> </ul> <p><b>2- Consultation du public sur la gestion de l'eau et les risques d'inondation (bassin Loire-Bretagne) : « Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau » <a href="http://www.prenons-soin-de-leau.fr">www.prenons-soin-de-leau.fr</a> . Du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019.</b></p> <p>A minima, il faut relayer l'info au maximum via nos supports de communication intercommunaux et communaux (pour les communes concernées, qui ont reçu un courrier fin octobre à ce sujet).</p> <p>Le préfet coordonnateur de bassin nous invite à aller plus loin « en organisant un débat ou un point d'information au sein de votre structure ». On peut se faire aider (par l'IIBSN par exemple)</p> <p><b>Avis de la commission ?</b> Communication via nos supports (Communauté de Communes et Communes), pas d'organisation de débat ou de point d'info, ce serait trop lourd pour nous (en plus du reste...).</p>

	<p><b>3- Qualité de l'air dans les écoles :</b></p> <p>Mme Jolly demande où l'on en est concernant les mesures de la qualité de l'air dans les écoles, crèches...</p> <p>Il s'avère qu'il n'y a plus d'obligation stricte de mesure de la qualité de l'air dans ces établissements, à condition d'établir et de mettre en pratique un plan limitant cette pollution.</p> <p>Voir les deux documents joints à la présente synthèse (La Gazette - contrôle qualité air intérieur 9-04-2018.pdf et Surveillance de la qualité de l'air enfants 2018-2023 – collectivités.pdf).</p>
	<p><b>Prochaine réunion pour l'étude du budget prévisionnel : 17 janvier 2019</b></p>